

Olivetti à Yverdon : H.P.I. et H. (entre) deux eaux

Autor(en): **Gavillet, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1981)**

Heft 592

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1012064>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Pauvres actionnaires

«Nous, actionnaires de Nestlé SA, regroupés au sein de la Convention d'actionnaires Nestlé (CANES), déclarons poursuivre les objectifs suivants:

»— Promouvoir au sein de Nestlé un véritable droit à l'information sur les orientations majeures de l'entreprise dans les pays en voie de développement. A cet égard, nous nous efforcerons d'obtenir du Conseil d'administration une information aussi exacte et complète que possible sur les prises de position de Nestlé dans les négociations internationales relatives aux matières premières, au code de conduite des multinationales, aux transferts de technologie, et d'une manière générale au rôle effectif joué par Nestlé dans le développement du tiers monde.

»— Susciter, au sein de l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé, un véritable débat sur les orientations importantes qui doivent guider l'entreprise dans des domaines aussi essentiels que l'exploitation des matières premières, le code de conduite des multinationales, le code de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les transferts de technologie et tout autre sujet ayant une importance politique, économique, sociale ou culturelle dans les pays en voie de développement, dans la mesure, évidemment, où la politique commerciale de Nestlé est concernée.

»— Utiliser le droit des actionnaires de décider de l'emploi des bénéfices pour effectuer des dons à des institutions de recherche à caractère éthique et à des organisations de développement choisies par l'assemblée générale.

»— Inciter le Conseil d'administration à prêter une oreille attentive aux critiques fondées, émises à l'endroit de la politique commerciale poursuivie par Nestlé dans le tiers monde.

«(...) Par la présente déclaration, nous adressons un véritable appel aux actionnaires afin qu'ils com-

prennent et mesurent l'enjeu à venir: soit notre entreprise participera à la solution des graves problèmes liés au sous-développement dans le monde, soit au contraire, elle contribuera à la dégradation de la situation économique et sociale de nombreux pays qui connaissent déjà la faim, le chômage, le surendettement, et la dépendance. C'est à ces fins que nous invitons tous les actionnaires à participer à la Convention d'actionnaires Nestlé.»

Le temple n'a pas vacillé sur ses bases lorsqu'un actionnaire s'est levé, jeudi passé, pour apostropher en ces termes l'assemblée et la direction de Nestlé: loi des grands nombres — que pèse cette «convention» de 32 personnes, 10 000 actions et 31 millions de francs, face à l'ensemble des détenteurs du capital de la société? — et bonne conscience chevillée au corps. Mais le geste aura à n'en pas douter plus de retentissement que ne lui en autorise le seul décompte des voix: c'est la réhabilitation de l'actionnaire, le rappel qu'une action vaut davantage que sa valeur de rendement annuel, qu'une action entraîne certaines obligations.

A cet égard, le petit discours prononcé au Palais de Beaulieu dans le silence que l'on devine marque une date importante. Car l'actionnariat populaire, faut-il le rappeler, c'est comme la démocratie indirecte: plus le pouvoir est répandu, plus il est concentré. Les 50 000 à 75 000 actionnaires de la SBS, de Nestlé, ou de Ciba-Geigy le savent bien; à quelques exceptions près, ils ne détiennent qu'une petite pincée de titres et, proportionnellement, à peine quelques miettes d'un pouvoir qu'ils s'empressent de déléguer aux banques, dont les représentants peuplent les assemblées d'actionnaires.

LE PDG ET LA RÉFORME

Ces assemblées d'ailleurs n'ont au mieux que le pouvoir d'entériner les propositions du Conseil d'administration, lequel en a pris lui-même acte sur proposition de l'administrateur-délégué (nom

suisse du PDG); c'est dire que les coups d'éclat à la Hermès (voir ci-dessous) sont rares.

Il y a bien en train une réforme du droit des sociétés anonymes, dont le sens et la portée ont déjà fourni matière à moult rapports et séances. Mais elle n'améliorera guère la condition du petit actionnaire capitaliste, tout juste bon à matérialiser sa confiance par l'achat de titres, qui lui vaudront de maigres dividendes amputés par l'impôt anticipé. Bien sûr, il est prévu d'introduire diverses exigences minimales en matière de tenue des comptes et de présentation du bilan (notamment indications concernant les réserves latentes). Tout cela va certes dans le sens d'une meilleure transparence des rapports annuels, ce qui permettra aux investisseurs de sélectionner plus rigoureusement leurs placements. Mais l'actionnaire individuel, lui, continuera comme le public, et le cas échéant le personnel concerné, à lire dans les journaux ce qu'il advient de la société à laquelle il a fait confiance.

OLIVETTI À YVERDON

H.P.I. et H. (entre) deux eaux

La vente d'Hermès (chiffre d'affaires: 247 millions de francs) à Olivetti (chiffre d'affaires: 4,3 milliards) n'a pas, en un premier stade, suscité de réactions trop vives, malgré une amertume profonde et une sérieuse inquiétude, à Sainte-Croix notamment, de voir le centre de décision passer de l'autre côté des Alpes. Chacun s'efforçait de prendre en compte l'évolution extraordinaire du domaine de la burocratie, appréciait le fait que l'entreprise vaudoise, n'étant pas immédiatement acculée, était vendue à un prix qui n'était pas un prix de liquidation.

L'investissement décidé par Olivetti apparaissait comme une garantie qu'il n'allait pas fermer usines et laboratoires: pourquoi la société italienne braderait-elle tant de millions?

«Les péripéties de l'assemblée des actionnaires,

chargée de ratifier l'opération, ont apporté un certain nombre de révélations qui appellent d'autres réactions que la résignation amère.

L'administrateur Uldry a renseigné sur la vente d'un paquet de 90 000 actions acquises par un consortium, au fil du temps, hors bourse (selon d'autres sources 80 000, selon d'autres sources encore 60 000). Investissement, 21 millions. L'administrateur-délégué, Fritz W. Meyer, participe à ce consortium.

Le prix payé par Olivetti pour ce paquet, et qui lui garantit la majorité absolue sur l'entreprise yverdonnoise, sera fixé selon la marche des affaires en 1984. Il devrait normalement être de 26 millions. Soit un bénéfice, jugé normal (sic), de cinq millions.

Pendant ces trois ans, M. Meyer restera administrateur-délégué. Il aura comme tel à prendre des décisions: il devra discuter de revendications salariales; il devra expliquer que les pensions ne peuvent être indexées, vu les obligations commerciales de l'entreprise qui ne lui permettent pas de faire des versements supplémentaires à la caisse de pension, etc...

Quelle autorité (morale) aura M. Meyer quand ses interlocuteurs sauront qu'au terme des trois ans il se met, avec ses partenaires du consortium, cinq millions dans la «fouille»? Pardon du terme! Pardon du peu!

A partir de là, plusieurs questions.

L'incertitude sur le chiffre réel des titres offerts à Olivetti (fourchette: 90 000 à 60 000) est-elle à mettre en rapport avec la fuite concernant l'accord avec Olivetti, fuite qui a permis de jouer sur une forte plus-value du titre Hermès. Le consortium était-il vendeur du «surplus»?

Comment ont été réunis les titres par le consortium? Avec quel appui des banques? Lesquelles? Enfin, quel a été le rôle de la Banque Cantonale Vaudoise, gros actionnaire d'Hermès?

M. Gisling, ancien président d'Hermès, a démissionné faute de pouvoir approuver (les versions des journaux ne sont pas unanimes sur cette interprétation) l'accord parallèle. Les nouveaux administra-

teurs prévus étaient M. Duboule, conseiller national genevois (à quel titre ce poste à Yverdon?) et M. Pahud, président de la direction de la Banque Cantonale Vaudoise. Est-ce vraiment leur place, au vu des révélations rendues publiques?

Il serait dès lors naturel que le débat soit largement public. L'assemblée des actionnaires (328 actionnaires, représentant 67,3% du capital actions), et c'est bien, n'a pas été totalement passive. Et le Grand Conseil, le sera-t-il?

A. G.

VAUD

Centralisation nucléaire: l'antidote du vote

Initiative pour un contrôle démocratique du nucléaire: le Conseil d'Etat vaudois est contre, il fallait s'y attendre. Il s'agit (votation le 14 juin prochain) d'accorder à la population dans son ensemble le droit de se prononcer sur un projet d'installation nucléaire, lorsque le canton est appelé à donner son avis en vertu de la législation fédérale. Jusque-là, c'était le Conseil d'Etat qui préavisait.

L'opposition de l'Exécutif cantonal s'articule sur trois raisons qui sont schématiquement les suivantes: s'agissant du nucléaire, les sujets sont trop «techniques» pour que la consultation populaire puisse être assez claire; des consultations populaires de plus dans un calendrier déjà surchargé ne s'imposent pas; et enfin, une consultation cantonale de caractère consultatif, par les déceptions qu'elle peut provoquer en cas de décision définitive opposée au niveau fédéral, ferait plus de mal que de bien...

Espérons que le débat public sur le texte de l'initiative volera plus haut que les arguments avancés par le Conseil d'Etat à l'appui de son refus!

Trop «technique», le débat sur le nucléaire? En tout cas pas pour les citoyens et citoyennes d'autres

cantons qui ont d'ores et déjà accepté des initiatives similaires (Neuchâtel, Zurich ou Schaffhouse; Saint-Gall et Obwald bientôt; à Bâle-Ville et Bâle-Campagne les textes votés obligent le Conseil d'Etat à refuser des autorisations nucléaires)... Navrante image de la population vaudoise donnée par les autorités politiques elles-mêmes.

Un calendrier déjà surchargé? Voilà enfin l'argumentation passe-partout qui permettra de s'opposer à toute consultation populaire «indésirable»... Des déceptions après le vote du fait des méprises possibles sur la valeur de la consultation? Décidément, le corps électoral vaudois ne mérite pas la démocratie la plus élémentaire. Rideau.

En définitive, et sur le fond, quoi de plus normal que le peuple vaudois puisse de prononcer, fût-ce à titre consultatif, sur tout projet nucléaire, alors même qu'une loi sur les économies d'énergie vient d'être mise sous toit? Il y va là de la plus élémentaire cohérence, si on réalise que le nucléaire est gaspilleur par essence.

L'initiative vaudoise est l'occasion d'éclairer un des enjeux les plus délicats de notre politique énergétique: la contradiction manifeste entre la centralisation nucléaire et le fédéralisme à l'helvétique. On ne la résoudra pas en déléguant un peu honteusement les responsabilités, en baillonnant l'opinion autant que faire se peut. On ne la résoudra qu'en proposant les vrais choix aux citoyens consommateurs, en leur indiquant clairement par exemple quel est le prix à payer d'un refus de l'atome, sur le plan personnel tout d'abord, sur le plan de la nécessaire solidarité nationale ensuite. C'est à cette condition que ces prochaines années les cantons suisses s'épargneront le jeu tragique du ping-pong nucléaire (d'accord avec des centrales, mais pas trop près de chez moi!). C'est à cette condition que les espaces déjà gagnants sur le territoire de la Confédération, dans le secteur industriel entre autres, ne pousseront pas leur avantage sur le terrain énergétique aussi, jusqu'à imposer aux plus défavorisés le rôle de cantons poubelles nucléaires.